

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 mai 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

2020-05-063

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 9.1 « Modification des règles s'appliquant aux processus impliquant le déplacement ou le rassemblement des personnes ».

Adoptée à l'unanimité

2020-05-064

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2020

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 646 314 \$** soit 78 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2020

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **1 333 029 \$** soit 37,6 % sur un global de 3 543 220 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde) 65 197 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 31 464 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 196 198 \$**, soit 26 % du budget, réparties ainsi :

Administration	34 %	Urbanisme	39 %
Sécurité publique	36 %	Loisirs et culture	13 %
Transport	52 %	Frais de financement	5 %
Hygiène du milieu	26 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **59 496 \$**.

2020-05-065

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 avril 2020 au montant de 184 391,29 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 184 391,29 \$ pour le mois d'avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2020-05-066

PERMANENCE – MANŒUVRE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-148 adoptée le 22 octobre 2019 concernant l'embauche d'une manœuvre au Service des travaux publics pour une période contractuelle de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Murphy satisfait aux conditions d'emploi et qu'il est à propos de confirmer sa permanence à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Confirme la permanence de madame Julie Murphy au poste de manœuvre au Service des travaux publics à compter du 11 mai 2020 et lui assure le bénéfice des avantages sociaux selon la politique établie par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2020-05-067

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 260 517 (1154, RUE DES GALETS)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 11 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale d'un étage sans garage sise sur le lot 6 260 517 (1154, rue des Galets), en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-068

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 655, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment principal, agrandir et transformer l'abri d'auto en garage attenant et changer le revêtement de la façade de la propriété sise au 655, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-069

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1214, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS (2^e DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-04-057 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale de deux étages sur la propriété sise sur le lot 5 141 164 (1214, chemin du Lac-Saint-Louis), en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2020-05-070

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET V-2018-001 – AVENANT À L'INGÉNIERIE #4

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-07-093, octroyé à Tetra Tech QI Inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-02-028, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-06-083, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin d'ajouter des travaux à leur mandat (Ajouter un poste de pompage à la sortie de la station d'épuration pour acheminer les eaux traitées à l'émissaire et apporter des modifications à la conduite d'émissaire afin qu'elle puisse fonctionner sous pression) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-07-098, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de fournir une étude écologique, incluant la description d'éventuels milieux humides et hydriques, qui est requise pour satisfaire les exigences du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement du réseau sanitaire de la Ville de Léry, deux nouvelles conduites de refoulement sont prévues afin d'acheminer les eaux usées vers les étangs aérés nécessitant l'ajout des éléments suivants au projet :

- Une chambre de mesure de débits des trois conduites de refoulement (existante + deux nouvelles) ;
- Une chambre d'échantillonnage pour les conduites regroupées qui servira aussi d'entrée d'eau aux étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'étant pas inclus dans le mandat initial, la firme Tetra Tech QI Inc. a déposé le 28 avril 2020 un avenant à l'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la firme Tetra Tech QI Inc. l'avenant en ingénierie pour l'ajout d'éléments au projet (Une chambre de mesure de débits des trois conduites de refoulement (existante + deux nouvelles) et une chambre d'échantillonnage pour les conduites regroupées qui servira aussi d'entrée d'eau aux étangs aérés), le tout pour un montant de 13 000 \$, taxes en sus, selon l'avenant déposé.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera initialement réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente à venir relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.
- Indique que, s'il y a lieu, un montant pour payer ce contrat pourrait être puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la portion des travaux attribuable au projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II.

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-071

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN DU 121, RUE ASSELIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a effectué des travaux de réfection de drainage pluvial au 121, rue Asselin à l'automne 2019 et qu'elle doit maintenant procéder à la remise en état des lieux ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumission auprès d'un entrepreneur local aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée le 4 mai 2020, à savoir :

Les Pavés Prestige 7 191,70 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les Pavés Prestige s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Pavés Prestige le contrat de remise en état du terrain du 121, rue Asselin suite à des travaux de drainage pluvial pour un montant de 7 191,70 \$, taxes en sus.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-072

VENTES POUR TAXES 2019 - LOTS 5 141 443 ET 5 141 494

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2019, le secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon a vendu pour défaut de paiement de taxes l'immeuble identifié comme le lot 5 141 443 du Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Châteauguay à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2019, le secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon a vendu pour défaut de paiement de taxes l'immeuble identifié comme le lot 5 141 494 du Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Châteauguay à la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à l'achat des lots 5 141 443 et 5 141 494 du Cadastre du Québec de la circonscription foncière de Châteauguay à la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2020-05-073

MODIFICATION DES RÈGLES S'APPLIQUANT AUX PROCESSUS IMPLIQUANT LE DÉPLACEMENT OU LE RASSEMBLEMENT DES PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a adopté le 7 mai 2020 l'arrêté ministériel 2020-033 par lequel les dispositions municipales de l'arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 sont abrogées ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel arrêté introduit plusieurs nouvelles dispositions, notamment en ce qui a trait aux procédures d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyennes et de citoyens est suspendue. Toutefois, il est possible de poursuivre la procédure dans certaines circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut décider, par résolution adoptée à la majorité simple, de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal n'a plus à désigner la procédure comme étant prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE bien que les dérogations mineures ne soient pas directement visées par ces nouvelles règles, le Conseil municipal peut aussi choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours pour aller de l'avant avec l'étude des demandes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Autorise que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyennes et de citoyens, incluant une demande de dérogation mineure, puisse être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2020, il y a eu discussions sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 (Communauté Métropolitaine de Montréal, transport en commun et mise en place d'un programme de prêts aux entreprises).

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 avril 2020, il y a eu discussions sur la réduction de l'offre de services en lien avec la pandémie de la COVID-19.

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 8 juin 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La première échéance était le mardi 10 mars 2020. La deuxième échéance est le mardi 9 juin 2020. En raison de la pandémie de la COVID-19, le taux d'intérêt sur les comptes de taxes, compensations et tarifs exigibles pour l'année courante est de 0 % par an pour la période du 10 mars 2020 au 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 5 mai 2020 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2020.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les activités de loisirs et/ou communautaires sont annulées jusqu'au 31 août 2020.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le maire Walter Letham divulgue que suite à un récent test de dépistage pour la COVID-19, il a reçu un résultat négatif. Il a indiqué que le processus s'est bien déroulé.

M. le conseiller Gérald Ranger souligne la récente intervention du Service des travaux publics au 1460, chemin du Lac-Saint-Louis pour un remblai non autorisé sur l'emprise publique.

M. le conseiller Éric Pinard indique que la Ville de Léry travaille sur l'implantation d'un service automatique de messagerie aux citoyens.

M. le conseiller Paul Leclaire souhaite une bonne fête à toutes les mamans et demande aux citoyens d'être prudents en cette période de pandémie de la COVID-19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Aucune question

2020-05-074

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 heures 35.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER